

Version de l'accord :

5.0

Applicable à compter du :

02.09.2026

MONEFIT SMARTSAVER

CONDITIONS D'UTILISATION

En vertu des présentes Conditions d'Utilisation SmartSaver de Monefit (ci-après « **les Conditions SmartSaver** » ou « **les Conditions** »), **Monefit Investments OÜ**, immatriculée sous le numéro 11953111, dont le siège social est situé à Kai 4, Tallinn, Estonie (ci-après « **Monefit** »), fournit le service Monefit SmartSaver selon les modalités et dans la mesure décrites et stipulées aux présentes.

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

- A. Monefit, dans le cadre du groupe de consolidation de crédit à la consommation Creditstar Group, offre aux investisseurs particuliers et personnes morales résidant ou immatriculés dans l'Espace économique européen (ci-après « **EEE** ») ou en Suisse la possibilité de percevoir, via le service Monefit SmartSaver, un rendement annuel en pourcentage (ci-après « **APY** ») pouvant aller jusqu'à 7,5 % sur des investissements dans des créances pécuniaires détenues à l'encontre des Emprunteurs et issues de contrats de crédit à la consommation conclus par ces derniers avec les Prêteurs. Pour lever toute ambiguïté, l'APY escompté indiqué aux présentes peut différer dans le cas des Vaults, lesquels sont régis par les Conditions Générales des Monefit SmartSaver Vaults ;
- B. Monefit n'agit ni en qualité d'intermédiaire ni de mandataire (des Prêteurs) lorsqu'elle propose le service Monefit SmartSaver en vertu des présentes Conditions SmartSaver, et n'organise pas non plus la vente des créances du Prêteur à l'encontre des Emprunteurs aux investisseurs (ci-après les « **Utilisateurs SmartSaver** ») directement auprès des Prêteurs. Monefit acquiert d'abord les créances à l'encontre des Emprunteurs auprès des Prêteurs, puis vend (par voie de cession) ces créances aux Utilisateurs SmartSaver conformément aux présentes Conditions SmartSaver. Les Utilisateurs SmartSaver ne peuvent pas acheter de créances directement auprès des Prêteurs en vertu des présentes Conditions SmartSaver ;
- C. Monefit est uniquement le fournisseur du service Monefit SmartSaver. Monefit n'accorde ni crédits ni prêts et n'est notamment pas elle-même un Prêteur (c'est-à-dire un émetteur des crédits octroyés aux Emprunteurs). Monefit n'est pas non plus un émetteur de valeurs mobilières au sens des Règles en matière de Prospectus et n'accepte de quiconque des dépôts ou d'autres fonds remboursables au sens des lois financières applicables. Monefit ne fournit aucun service de conseil juridique, fiscal, financier, en investissement ou de toute autre nature, à quiconque, y compris à tout Utilisateur SmartSaver. En ouvrant et en utilisant un Compte SmartSaver, l'Utilisateur SmartSaver accepte les Conditions SmartSaver et accepte les risques associés. Monefit ne fait aucune déclaration, garantie, engagement ou promesse (expresse ou implicite) selon laquelle un Utilisateur SmartSaver obtiendra un rendement sur les sommes investies via Monefit SmartSaver. Monefit SmartSaver est soumis à l'ensemble des risques associés à l'investissement dans des créances détenues à l'encontre des Emprunteurs et issues de contrats de crédit à la consommation conclus par ces derniers avec les Prêteurs. Nous recommandons de solliciter les conseils indépendants d'un professionnel dûment qualifié avant d'utiliser le service Monefit SmartSaver ;
- D. En accédant à la Plateforme SmartSaver de Monefit, en la consultant et/ou en l'utilisant (y compris, le cas échéant, le Site Internet SmartSaver et l'Application SmartSaver),

L'Utilisateur SmartSaver reconnaît avoir lu et compris intégralement les présentes Conditions et avoir accepté d'être lié par celles-ci.

1. DÉFINITIONS ET RÉFÉRENCES

1.1 Dans les présentes Conditions :

1.1.1 « **nous** » désigne Monefit et « **vous** » désigne tout Utilisateur SmartSaver ;

1.1.2 toute référence à des dispositions légales d'un pays, d'un état ou d'un territoire est réputée inclure une référence :

(a) à toute modification ou refonte légale de celles-ci (que ce soit avant, à ou après la date des présentes) en vigueur à un moment donné ; et

(b) à tous les textes réglementaires ou arrêtés pris en application de celles-ci ;

1.1.3 les mots au singulier incluent le pluriel et inversement, et les mots désignant un genre incluent tous les genres ;

1.1.4 sauf indication contraire, les délais exprimés en jours ou en mois s'entendent respectivement en jours ou en mois calendaires ;

1.1.5 lorsque Monefit dispose d'un droit ou d'une option pour effectuer un acte, ce droit ou cette option relève de son entière discrétion, compte tenu des éventuelles limitations découlant du mandat conféré à Monefit conformément aux présentes Conditions ;

1.1.6 les termes tels que « **en vertu des présentes** », « **aux présentes** », « **des présentes** » et « **dans les présentes** » ainsi que les autres termes équivalents désignent, sauf si le contexte l'exige clairement autrement, l'ensemble des présentes Conditions et non une section, clause ou paragraphe particulier de celles-ci ;

1.1.7 tout engagement pris par Monefit ou un Utilisateur SmartSaver de faire quelque chose inclut l'engagement de veiller à ce que cela soit fait, et tout engagement pris par Monefit ou un Utilisateur SmartSaver de ne pas faire quelque chose inclut l'engagement de ne pas permettre que cela soit fait ;

1.1.8 dans l'interprétation des présentes Conditions, les termes généraux introduits par le mot « **autre** » ne sauraient recevoir une interprétation restrictive du seul fait qu'ils sont précédés de termes désignant une catégorie particulière d'actes, de faits ou de choses, et les termes généraux ne sauraient recevoir une interprétation restrictive du seul fait qu'ils sont suivis d'exemples particuliers destinés à être englobés par lesdits termes généraux ; toute référence aux termes « inclure » ou « y compris » doit être interprétée sans limitation ;

1.1.9 les intitulés des Conditions ne sont indiqués qu'à des fins de commodité de référence et n'affectent pas l'interprétation d'une Condition ;

1.1.10 si un acte ou une obligation à accomplir en vertu de l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions devait être accompli un jour qui n'est pas un Jour Ouvré, cet acte ou cette obligation sera accompli le Jour Ouvré suivant ce jour ;

1.1.11 une référence à une personne inclut une référence à toute personne physique, entreprise, société ou autre personne morale, gouvernement, État ou organisme d'un État, ou toute association non constituée en société, coentreprise ou

société de personnes (qu'elle ait ou non une personnalité juridique distincte) ;

- 1.1.12 « **Société Mère** », « **Groupe** » et « **Filiale** » ont le sens qui leur est attribué dans le Code de commerce estonien ; et
- 1.1.13 toute référence à une personne inclut ses ayants droit, représentants légaux et cessionnaires autorisés.
- 1.2 Dans les présentes Conditions, les termes et expressions suivants ont le sens qui leur est attribué ci-dessous :
 - 1.2.1 « **Demandeur** » désigne une personne physique ou une personne morale souhaitant devenir Utilisateur SmartSaver.
 - 1.2.2 « **Formulaire de Demande** » désigne le formulaire de demande pour devenir Utilisateur SmartSaver, tel que mis à disposition sur la Plateforme SmartSaver (tel que modifié par Monefit le cas échéant).
 - 1.2.3 « **Représentant Autorisé** » désigne la personne physique communiquant avec Monefit, dûment autorisée à agir pour le compte d'une personne morale dans le cadre des présentes Conditions, étant soit : (a) un dirigeant ou un responsable équivalent de cette personne morale, tel qu'inscrit au registre du commerce ou registre public compétent dans le pays d'immatriculation ; soit (b) une personne détenant une procuration valide ou un document d'habilitation équivalent attestant du pouvoir de représenter la personne morale.
 - 1.2.4 « **Emprunteur** » désigne un particulier ayant conclu un Contrat de Prêt avec le Prêteur.
 - 1.2.5 « **Jour Ouvré** » désigne tout jour ouvrable en Estonie, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés, et « Jours Ouvrés » s'interprète en conséquence.
 - 1.2.6 « **Politique de Cookies** » désigne la politique en matière de cookies disponible sur la Plateforme SmartSaver, telle que modifiée le cas échéant.
 - 1.2.7 « **Créance** » désigne une créance monétaire portant sur un Prêt (ou une partie de celui-ci) et sur les intérêts accessoires (ou une partie de ceux-ci) du Prêteur à l'encontre d'un Emprunteur, dans les conditions du Contrat de Prêt correspondant conclu entre cet Emprunteur et ce Prêteur ;
 - 1.2.8 « **Société du Groupe Creditstar** » désigne une entité appartenant au Creditstar Group, dont l'activité consiste à octroyer du crédit à la consommation en vertu des Contrats de Prêt correspondants ;
 - 1.2.9 « **Numéro de Référence Client** » désigne le numéro unique associé au Compte SmartSaver d'un Utilisateur SmartSaver, affiché sur la Plateforme SmartSaver ;
 - 1.2.10 « **Lois sur la Protection des Données** » désigne le Règlement Général sur la Protection des Données (2016/679) (« RGPD »), la Directive Vie Privée et Communications Électroniques (2002/58/CE), les Privacy and Electronic Communications (EC Directive) Regulations 2003 (SI 2426/2003) (telles que modifiées) et l'ensemble des lois et règlements applicables relatifs au traitement des Données Personnelles et à la protection de la vie privée dans leur version en vigueur, y compris, le cas échéant, les orientations et codes de bonne pratique publiés par toute autorité nationale de protection des données, ainsi que l'équivalent de ce qui précède dans toute juridiction concernée, notamment la loi estonienne sur la protection des données personnelles (Personal Data Protection Act).
 - 1.2.11 « **Cas de Force Majeure** » désigne tout acte, cause, circonstance, omission ou événement échappant au contrôle raisonnable de Monefit et que Monefit ne peut ni

prévenir ni surmonter en prenant les mesures qu'il serait raisonnable d'attendre d'elle dans les circonstances considérées.

- 1.2.12 « **Cas d'Insolvabilité** » inclut l'insolvabilité, le redressement judiciaire, la cessation d'activité, la faillite, l'ouverture d'une procédure de liquidation, la nomination d'un administrateur ou mandataire judiciaire sur tout ou partie de ses actifs (y compris son fonds de commerce ou ses revenus), la conclusion de tout accord avec ses créanciers de manière générale, ou le fait de subir ou de faire l'objet de toute mesure similaire en raison d'un endettement, ou tout événement ayant un effet équivalent dans toute juridiction.
- 1.2.13 « **Prêteur** » désigne une Société du Groupe Creditstar ayant conclu un Contrat de Prêt et versé le Prêt correspondant à l'Emprunteur, et à laquelle l'Emprunteur est tenu de rembourser le Prêt (ainsi que tout intérêt applicable) conformément aux conditions du Contrat de Prêt correspondant.
- 1.2.14 « **Prêt** » désigne le montant en principal d'un prêt (ou une partie de celui-ci) non encore remboursé, octroyé par un Prêteur à un Emprunteur en vertu d'un Contrat de Prêt.
- 1.2.15 « **Contrat de Prêt** » désigne le contrat de prêt conclu entre le Prêteur et l'Emprunteur concernant le Prêt consenti par le Prêteur à l'Emprunteur et son remboursement.
- 1.2.16 « **Données Personnelles** » a le sens qui lui est attribué dans les Lois sur la Protection des Données.
- 1.2.17 « **Liste des Tarifs** » désigne la liste des Frais SmartSaver applicables, publiée sur la Plateforme SmartSaver.
- 1.2.18 « **Règles en matière de Prospectus** » désigne toute loi applicable relative à l'émission de valeurs mobilières auprès du public, et inclut (sans limitation) les Prospectus (Directive 2003/71/EC) Regulations 2005, la Directive 2003/71/CE (telle que modifiée le cas échéant) et la Directive 2010/73/UE, ainsi que, à compter du 21 juillet 2019, le Règlement (UE) 2017/1129.
- 1.2.19 « **Politique de Confidentialité** » désigne la politique de confidentialité disponible sur la Plateforme Monefit SmartSaver (telle que modifiée le cas échéant).
- 1.2.20 « **Compte SmartSaver** » désigne un type de compte utilisateur virtuel qu'un Utilisateur SmartSaver, auquel le Compte SmartSaver correspondant a été délivré par Monefit, ne peut utiliser que conformément aux présentes Conditions SmartSaver, y compris exclusivement aux fins qui y sont énoncées. Pour lever toute ambiguïté, le Compte SmartSaver ne peut être utilisé pour effectuer des dépôts ou des opérations de paiement, ni pour détenir des instruments financiers ou des crypto-actifs.
- 1.2.21 « **Application SmartSaver** » désigne l'application mobile mise à disposition par Monefit pour une utilisation sur des appareils mobiles compatibles, par le biais de laquelle Monefit met ses services à disposition (telle que mise à jour par Monefit le cas échéant).
- 1.2.22 « **Créance SmartSaver** » désigne la Créance, telle que déterminée par Monefit, acquise par un Utilisateur SmartSaver ou par Monefit en vertu des présentes Conditions SmartSaver.
- 1.2.23 « **Frais SmartSaver** » désigne les frais applicables aux services fournis par Monefit.
- 1.2.24 « **Plateforme SmartSaver** » désigne le Site Internet SmartSaver ou l'Application SmartSaver par l'intermédiaire desquels Monefit met ses services à disposition le cas échéant. Toute référence à la Plateforme SmartSaver doit, sauf si le contexte l'exige

autrement, être interprétée comme une référence à l'un ou plusieurs de ces canaux, selon le cas. Il se peut que l'ensemble des services ou fonctionnalités disponibles sur un canal ne soit pas toujours disponible sur un autre canal ; Monefit détermine quels services et fonctionnalités sont mis à disposition sur chaque canal, le cas échéant.

- 1.2.25 « **Prix d'Achat SmartSaver** » désigne le prix d'achat à payer par l'Utilisateur SmartSaver (en qualité d'acquéreur / cessionnaire) à Monefit (le vendeur / cédant) en contrepartie de l'acquisition (par voie de cession) d'une Créance SmartSaver de Monefit à l'Utilisateur SmartSaver.
- 1.2.26 « **Contrat d'Achat SmartSaver** » désigne un contrat de cession conclu par l'intermédiaire de la Plateforme SmartSaver en vertu des présentes Conditions SmartSaver entre l'Utilisateur SmartSaver en qualité d'acquéreur (le cessionnaire) de la Créance SmartSaver et Monefit en qualité de vendeur (le cédant) de la Créance SmartSaver, selon les termes et conditions énoncés dans les présentes Conditions SmartSaver.
- 1.2.27 « **Prix de Revente SmartSaver** » désigne le prix d'achat à payer par Monefit à l'Utilisateur SmartSaver pour l'acquisition de tout ou partie des Créances SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver.
- 1.2.28 « **Contrat de Revente SmartSaver** » désigne un contrat de cession conclu par l'intermédiaire de la Plateforme SmartSaver en vertu des présentes Conditions SmartSaver entre l'Utilisateur SmartSaver en qualité de vendeur (le cédant) et Monefit en qualité d'acquéreur (le cessionnaire) de tout ou partie des Créances SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver, selon les termes et conditions énoncés dans les présentes Conditions SmartSaver.
- 1.2.29 « **Conditions SmartSaver** » ou « Conditions » désigne les présentes Conditions d'Utilisation SmartSaver de Monefit, telles que modifiées par Monefit le cas échéant (et « Condition » désigne l'une quelconque d'entre elles).
- 1.2.30 « **Utilisateur SmartSaver** » ou « Utilisateur » désigne une personne physique ou une personne morale ayant ouvert un Compte SmartSaver auprès de Monefit en vertu des présentes Conditions SmartSaver.
- 1.2.31 « **Compte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver** » désigne un compte courant ou un compte de paiement de l'Utilisateur SmartSaver auprès d'un établissement de crédit ou, sous réserve de l'appréciation de Monefit, d'un établissement de paiement ou d'un établissement de monnaie électronique immatriculé ou agréé dans un pays de l'EEE ou en Suisse, tel que visé à la Clause 2.2.4 (ou, le cas échéant, tout autre compte de l'Utilisateur SmartSaver dont l'Utilisateur SmartSaver garantit et déclare à Monefit qu'il satisfait à ces conditions), y compris tout compte détenu et partagé par plusieurs personnes (y compris l'Utilisateur SmartSaver).
- 1.2.32 « **Carte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver** » désigne une carte détenue par l'Utilisateur SmartSaver, émise au nom de l'Utilisateur SmartSaver et liée au Compte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver.
- 1.2.33 « **Site Internet SmartSaver** » désigne le site internet à l'adresse <https://monefit.com/smartsaver/>, tout sous-domaine de celui-ci, ainsi que tout autre site internet par l'intermédiaire duquel Monefit met ses services à disposition.
- 1.2.34 « **Offre d'Achat** » désigne une déclaration d'intention contraignante faite par l'Utilisateur SmartSaver à Monefit dans le but d'acquérir une ou plusieurs Créances SmartSaver auprès de Monefit selon les termes et conditions énoncés dans les présentes Conditions SmartSaver.

- 1.2.35 « **Impôt** » ou « **Imposition** » inclut (sans limitation) tout impôt, taxe, prélèvement, droit, charge, cotisation ou redevance, présent ou futur, de quelque nature que ce soit (y compris intérêts, pénalités et majorations y afférents), imposé par une autorité fiscale au titre de tout paiement traité par Monefit en vertu des présentes Conditions, et « Impôts » s'interprète en conséquence.
- 1.2.36 « **Retenue à la Source** » désigne toute charge, déduction ou retenue au titre ou à raison d'un Impôt, exigée par toute loi applicable, telle que modifiée par la pratique de toute administration fiscale, alors en vigueur.

2 ENREGISTREMENT ET IDENTIFICATION

- 2.1 Une demande pour devenir Utilisateur SmartSaver doit être effectuée par un Demandeur au moyen du remplissage et de la soumission d'un Formulaire de Demande à Monefit, par lequel le Demandeur reconnaît, accepte et confirme avoir lu et compris intégralement les présentes Conditions SmartSaver et la Politique de Confidentialité, accepte d'être lié par celles-ci, et confirme que les déclarations et garanties faites par le Demandeur à Monefit en vertu des présentes Conditions sont exactes, correctes et à jour.
- 2.2 En remplissant et en soumettant un Formulaire de Demande, le Demandeur garantit et déclare à Monefit ce qui suit (et indemniserà Monefit de toute responsabilité ou perte résultant d'une violation de cette garantie et/ou de cette déclaration) :
- 2.2.1 qu'il est bien le Demandeur et que l'ensemble des informations fournies par le Demandeur dans le cadre de la Demande sont exactes, correctes et à jour ;
- 2.2.2 que le Demandeur ne cherchera ni n'entreprendra aucune action visant à tenir Monefit responsable de toute perte subie par le Demandeur du fait de ou en lien avec sa qualité d'Utilisateur SmartSaver ;
- 2.2.3 que le Demandeur a fourni :
- (i) s'agissant d'une personne physique :
- Prénom(s), nom (tels qu'inscrits sur le document d'identité) ; date de naissance ; adresse enregistrée ; numéro d'identité nationale ou numéro de passeport ; pays de résidence ; pays de résidence fiscale ; numéro de téléphone mobile et adresse électronique.
- (ii) s'agissant d'une personne morale :
- dénomination sociale officielle, numéro d'immatriculation de la société, pays d'immatriculation ; pays de résidence fiscale / numéro fiscal ; siège social ;
- (iii) Le Représentant Autorisé fournit à Monefit une preuve documentaire de ce pouvoir (y compris, le cas échéant, un extrait à jour du registre du commerce ou registre public compétent, une décision du conseil d'administration ou une procuration dûment signée) et fournit les informations personnelles précisées à la Clause 2.2.3(i) ci-dessus concernant les personnes physiques ;
- (iv) Le cas échéant, s'agissant d'une personne physique, le Demandeur fournit un extrait ou document officiel équivalent du registre public compétent dans le pays de résidence du Demandeur ; s'agissant d'une personne morale, le Demandeur fournit un extrait du registre du commerce ou registre public équivalent dans le pays d'immatriculation du Demandeur, confirmant son statut d'immatriculation actuel et ses coordonnées enregistrées.
- (v) Le Demandeur met immédiatement à jour, via la Plateforme SmartSaver, les

données et documents qu'il a fournis à Monefit pour devenir Utilisateur SmartSaver, en cas de modification de l'un quelconque des éléments fournis.

- 2.2.4 que le Demandeur dispose d'un compte courant ou d'un compte de paiement en son nom propre auprès d'un établissement de crédit, d'un établissement de paiement ou d'un établissement de monnaie électronique établi ou agréé dans un pays de l'EEE ou en Suisse, soumis aux exigences légales applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en vigueur dans son pays d'immatriculation ou d'agrément, et que le Demandeur est le propriétaire légal et le bénéficiaire effectif de l'ensemble des fonds détenus sur ce compte, libres de toute sûreté, et que ces fonds ne proviennent pas du produit d'une infraction, du blanchiment de capitaux et/ou du financement du terrorisme ;
- 2.2.5 Le Demandeur informe rapidement Monefit de tout changement de sa résidence fiscale ;
- 2.2.6 que le Demandeur n'utilisera le Compte SmartSaver et la Plateforme SmartSaver qu'aux fins prévues par les Conditions ;
- 2.2.7 que le Demandeur ne fait l'objet d'aucun Cas d'Insolvabilité ;
- 2.2.8 s'agissant d'une personne physique, que le Demandeur est âgé de 18 ans ou plus et dispose de la pleine capacité juridique active pour conclure des accords juridiquement contraignants (y compris les présentes Conditions) avec Monefit (et pour exécuter les obligations du Demandeur au titre de ces accords) ;
- 2.2.9 s'agissant d'une personne morale, que la personne représentant cette personne morale est un dirigeant ou un responsable de l'entité concernée (ou est par ailleurs légalement habilitée à agir en son nom) et que cette entité est dûment constituée conformément aux lois de la juridiction dans laquelle elle est établie et dispose de la pleine capacité et du pouvoir de conclure des accords juridiquement contraignants (y compris les présentes Conditions) avec Monefit (et d'exécuter ses obligations au titre de ces accords) ; et
- 2.2.10 que le Demandeur a communiqué à Monefit toute circonstance dont il a connaissance (notamment toute créance, dette non divulguée, litige, procédure arbitrale, procédure judiciaire ou enquête en cours, menacée, pendante ou raisonnablement susceptible de survenir à son encontre de la part d'un tiers) susceptible d'entraîner une détérioration significative de la situation financière, de l'activité ou des actifs du Demandeur. Le Demandeur s'engage envers Monefit qu'il fournira rapidement tous les détails dès qu'il aura connaissance ou soupçonnera que l'une quelconque des circonstances mentionnées aux présentes s'est produite ou pourrait se produire, et lui fournira également les informations que nous pourrions raisonnablement demander concernant la situation financière, l'activité et les affaires du Demandeur, le cas échéant.
- 2.2.11 s'agissant d'une personne physique, que le Demandeur réside dans un pays de l'EEE ou en Suisse ; ou, s'agissant d'une personne morale, que le Demandeur est immatriculé dans un pays de l'EEE ou en Suisse ;
- 2.3 En soumettant une Demande, le Demandeur autorise Monefit, à tout moment, à vérifier son identité auprès de tout fournisseur d'informations tiers. Veuillez consulter la Politique de Confidentialité pour plus de détails sur les mesures que nous pourrions prendre à cet effet.
- 2.4 Si un Formulaire de Demande est soumis par le Demandeur et accepté par Monefit, Monefit fournit alors au Demandeur un Numéro de Référence Client. Si un Formulaire de

Demande est refusé par Monefit, Monefit n'est tenue de fournir aucun motif de refus au Demandeur.

2.5 Le Numéro de Référence Client est utilisé par Monefit afin de :

2.5.1 identifier l'Utilisateur SmartSaver ;

2.5.2 identifier tout fonds transféré par l'Utilisateur SmartSaver à Monefit conformément aux présentes Conditions SmartSaver ; et

2.5.3 identifier tout paiement effectué ou à effectuer par Monefit à un Utilisateur SmartSaver conformément aux présentes Conditions SmartSaver.

2.6 Vous pouvez accéder à votre Compte SmartSaver en saisissant l'adresse électronique et le mot de passe que vous avez choisis, ou en utilisant une méthode d'authentification tierce prise en charge et mise à disposition sur la Plateforme SmartSaver (telle que la connexion via un compte Google ou Apple). Vous acceptez de conserver votre mot de passe, votre Numéro de Référence Client et tout autre identifiant de connexion de manière strictement privée et confidentielle, et vous ne devez les divulguer à aucun tiers. Tout manquement à cette obligation sera à vos seuls risques et frais. Vous acceptez que nous sommes en droit de présumer que toute correspondance, tout ordre, tout transfert et toute instruction effectués par référence à vos identifiants de connexion et à votre Compte SmartSaver émanent de vous. Vous acceptez de nous informer immédiatement par courrier électronique si vous savez ou soupçonnez que des informations relatives à votre Compte SmartSaver et/ou vos identifiants de connexion font l'objet d'une utilisation abusive, afin que nous puissions suspendre votre Compte SmartSaver jusqu'à ce que vous nous fournissiez des instructions permettant de le rétablir.

2.7 Vous devez modifier votre mot de passe régulièrement (le cas échéant). Les mots de passe doivent comporter un mélange de lettres majuscules et minuscules ainsi que des chiffres et/ou des symboles. Les mots de passe sont sensibles à la casse, et nous recommandons l'utilisation de mots de passe combinant chiffres, symboles et lettres de casses différentes. Cela contribuera à réduire le risque d'utilisation non autorisée de votre compte. Lorsque vous accédez à votre Compte SmartSaver au moyen d'une méthode d'authentification tierce, vous êtes responsable du maintien de la sécurité du compte tiers concerné. La Plateforme SmartSaver vous permet également de modifier l'adresse électronique associée à votre Compte SmartSaver, si vous le souhaitez.

2.8 Nous avons le droit de désactiver ou de restreindre temporairement l'accès à tout Compte SmartSaver ou aux fonctionnalités y afférentes lorsque, selon notre appréciation raisonnable, vous n'avez pas respecté une disposition substantielle des présentes Conditions, ou lorsqu'une telle mesure est raisonnablement nécessaire à des fins de sécurité, de prévention de la fraude ou de gestion interne des risques.

2.9 Notre Politique de Confidentialité contient des informations détaillées sur la manière dont nous pouvons utiliser les informations personnelles que vous nous fournissez lors de votre inscription, y compris la manière dont nous utilisons les vérifications de crédit et d'identité pour vous protéger, vous et les personnes avec lesquelles vous interagissez sur la Plateforme SmartSaver. Nous vous invitons à lire attentivement la Politique de Confidentialité avant de finaliser votre inscription ou votre demande. En continuant à utiliser la Plateforme SmartSaver, vous consentez à une telle utilisation de vos informations personnelles.

2.10 Afin de permettre à Monefit de vérifier l'identité de l'Utilisateur SmartSaver, l'Utilisateur SmartSaver est tenu de fournir les informations indiquées ci-dessous, selon les normes exigées par Monefit, avant de procéder à l'acquisition de Créances SmartSaver (étant entendu que Monefit se réserve le droit de demander des documents et/ou

confirmations supplémentaires non précisés ci-dessous, si elle l'estime souhaitable ou nécessaire au vu des circonstances) :

2.10.1 s'agissant d'une **personne physique** :

- (i) une copie / photo d'un passeport, d'une carte d'identité, d'un titre de séjour ou de tout autre document d'identité officiel valide accepté par Monefit ;

2.10.2 s'agissant d'une **personne morale** :

- (i) une copie / photo du certificat de constitution ;
- (ii) un extrait du registre du commerce datant de moins de trois mois confirmant que la personne morale demeure immatriculée à ce registre et/ou est en règle ; adresse du siège social, pays de résidence fiscale ;
- (iii) les informations relatives aux bénéficiaires effectifs détenant plus de 25 % de la personne morale, jusqu'au niveau des personnes physiques ayant la qualité de bénéficiaire effectif, accompagnées de la documentation précisée à la Clause 2.10.1 ci-dessus concernant le Représentant Autorisé ;
- (iv) tout élément de preuve démontrant le pouvoir de la personne représentant la personne morale d'agir pour le compte de celle-ci.

2.11 Les informations exigées à la Clause 2.10.1 pour une personne physique sont également exigées de tous les bénéficiaires effectifs (au sens de l'article 9 de la loi estonienne relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme) d'une personne morale.

2.12 Monefit peut, à tout moment avant ou pendant la relation d'affaires, effectuer des vérifications raisonnables sur le Demandeur ou l'Utilisateur SmartSaver (y compris demander des informations relatives à l'identité, à la propriété, à l'origine des fonds ou aux transactions) et vérifier ces informations auprès de sources fiables, aux fins de gestion des risques tels que la fraude, la criminalité financière ou l'usage abusif de la Plateforme SmartSaver, et de respect des politiques internes de gestion des risques de Monefit. Le Demandeur ou l'Utilisateur SmartSaver fournit toute information demandée dans le délai imparti et veille à ce qu'elle soit complète, exacte et à jour. Lorsque Monefit ne peut mener à bien de telles vérifications, ou soupçonne raisonnablement un risque pertinent, Monefit peut demander des informations complémentaires, refuser ou différer une transaction, restreindre l'accès au Compte SmartSaver ou à la Plateforme, ou prendre toute autre mesure raisonnablement nécessaire conformément aux présentes Conditions.

3 GARANTIES DE L'UTILISATEUR SMARTSAVER

3.1 L'Utilisateur SmartSaver déclare et garantit par les présentes à Monefit ce qui suit :

- 3.1.1 L'Utilisateur SmartSaver est le bénéficiaire ultime ;
- 3.1.2 L'Utilisateur SmartSaver ne fait l'objet d'aucune sanction financière applicable ;
- 3.1.3 L'Utilisateur SmartSaver dispose de la capacité de jouissance et d'exercice ainsi que la faculté d'exprimer valablement sa volonté conformément à la législation de son pays de résidence ;
- 3.1.4 la situation économique de l'Utilisateur SmartSaver lui permet de satisfaire aux conditions des présentes Conditions SmartSaver, l'Utilisateur SmartSaver est solvable ; aucune procédure d'insolvabilité, de restructuration ou toute procédure similaire n'a été engagée à son encontre ;

- 3.1.5 L'Utilisateur SmartSaver donne son consentement à Monefit pour traiter ses données personnelles aux fins définies dans les dispositions des présentes Conditions ;
- 3.1.6 les informations fournies par l'Utilisateur SmartSaver à Monefit sont véridiques et complètes ;
- 3.1.7 L'Utilisateur SmartSaver a lu intégralement les Conditions SmartSaver, comprend les droits et obligations en découlant, et les Conditions SmartSaver sont conformes à la volonté de l'Utilisateur SmartSaver.

4. COMPTE SMARTSAVER

- 4.1. Monefit ouvre un Compte SmartSaver pour l'Utilisateur SmartSaver immédiatement après que l'Utilisateur SmartSaver a approuvé et accepté les Conditions SmartSaver et que Monefit a accepté le Formulaire de Demande soumis par l'Utilisateur SmartSaver. L'Utilisateur SmartSaver ne peut détenir qu'un seul Compte SmartSaver.
- 4.2. Afin d'acquérir des Créances SmartSaver, l'Utilisateur SmartSaver doit affecter des fonds au Compte SmartSaver en les transférant depuis le Compte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver vers le compte courant de Monefit (dont les coordonnées figurent sur la Plateforme SmartSaver), en indiquant le Numéro de Référence Client, ou en utilisant la Carte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver.
- 4.3. Lorsque l'Utilisateur SmartSaver transfère des fonds (tel que décrit à la Clause 4.2) depuis un Compte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver qu'il détient conjointement avec une autre personne, l'Utilisateur SmartSaver obtient le consentement de cette autre personne ; en donnant son consentement, le copropriétaire dudit Compte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver est réputé avoir été informé des présentes Conditions SmartSaver et les avoir acceptées. Monefit peut exiger de l'Utilisateur SmartSaver qu'il fournisse à tout moment la preuve du consentement du copropriétaire.
- 4.4. Afin d'affecter des fonds au moyen de la Carte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver conformément à la Clause 4.2, l'Utilisateur SmartSaver doit suivre les instructions et étapes correspondantes sur la Plateforme SmartSaver. Monefit a le droit de demander à tout moment des informations et justificatifs complémentaires concernant la conformité du Compte Bancaire et/ou de la Carte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver avec les présentes Conditions, que l'Utilisateur SmartSaver est tenu de fournir à Monefit dans un délai de deux (2) Jours Ouvrés à compter de la réception de la demande correspondante.
- 4.5. Lorsque Monefit ne peut vérifier, à partir des données de paiement, qu'un transfert a été effectué depuis un compte détenu par l'Utilisateur SmartSaver, Monefit peut demander à l'Utilisateur SmartSaver une preuve de paiement et différer l'affectation de ces fonds jusqu'à ce qu'une preuve satisfaisante ait été fournie.
- 4.6. Tout fonds transféré par l'Utilisateur SmartSaver conformément à la Clause 4.2, ou généré par la revente de Créances SmartSaver par l'Utilisateur SmartSaver à Monefit, est conservé sur le compte courant de Monefit et est utilisé exclusivement aux fins de l'acquisition de Créances SmartSaver conformément à la Section 5.

5. ACQUISITION DE CRÉANCES SMARTSAVER

- 5.1. Afin d'acquérir une ou plusieurs Créances SmartSaver auprès de Monefit, l'Utilisateur SmartSaver doit déposer une Offre d'Achat. L'Offre d'Achat constitue une déclaration contraignante de l'intention de l'Utilisateur SmartSaver d'acquérir une ou plusieurs Créances SmartSaver auprès de Monefit conformément aux présentes Conditions SmartSaver, et est réputée exprimée par l'Utilisateur SmartSaver à Monefit du fait de

l'affectation de fonds au Compte SmartSaver (tel que décrit à la Section 4 ci-dessus) dans le but d'utiliser la totalité de ces fonds pour acquérir une ou plusieurs Créances SmartSaver (ce qui signifie qu'aucun document ou acte distinct n'est requis de la part de l'Utilisateur SmartSaver), compte tenu de ce qui suit :

5.1.1. premièrement, des Créances SmartSaver existantes doivent être disponibles pour acquisition par Monefit. Une Créance SmartSaver existante devient disponible lorsqu'un autre Utilisateur SmartSaver demande à revendre tout ou partie de sa Créance SmartSaver à Monefit, et à percevoir le Prix de Revente SmartSaver correspondant.

5.1.2. La portion de ces Créances SmartSaver devant être vendue (cédée) par Monefit à l'Utilisateur SmartSaver est déterminée au prorata de la valeur des actifs suivants :

5.1.2.1. les Créances SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver,

5.1.2.2. les Créances SmartSaver acquises par Monefit avec le produit des Créances SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver, et

5.1.2.3. le produit des Créances SmartSaver perçu par Monefit au titre des Créances SmartSaver visées aux points 5.1.2.1 à 5.1.2.2, qui n'a pas encore été utilisé, au moment considéré, pour acquérir des Créances SmartSaver supplémentaires.

Dans ce cas, le Prix d'Achat SmartSaver de ces Créances SmartSaver correspond à une portion du Prix d'Achat SmartSaver (à verser par Monefit à l'autre Utilisateur SmartSaver) déterminée au prorata de la valeur de ces actifs ;

5.1.3. deuxièmement, la Créance SmartSaver (i) dont le prix d'achat est inférieur ou égal au montant en principal restant dû de la Créance SmartSaver, (ii) ne comportant, au moment de l'acquisition, aucune créance échue et impayée recouvrable, et (iii) qui, au moment de l'acquisition, satisfait à au moins l'un des critères suivants :

5.1.3.1. le prêt dont est issue la Créance SmartSaver a été octroyé par le Prêteur dans le cadre ordinaire de son activité ; ou

5.1.3.2. la Créance SmartSaver a été proposée par Monefit (y compris les Créances SmartSaver acquises par Monefit auprès des Prêteurs et les Créances SmartSaver revendues à Monefit par d'autres Utilisateurs SmartSaver).

5.2. Monefit peut déroger à l'ordre précisé à la Clause 5.1, si Monefit estime raisonnablement qu'une telle mesure est dans l'intérêt de l'Utilisateur SmartSaver.

5.3. L'Offre d'Achat est réputée déposée dès que l'Utilisateur SmartSaver a affecté des fonds au Compte SmartSaver (tel que décrit à la Section 4), et demeure valable jusqu'à ce que ces fonds aient été intégralement utilisés conformément aux présentes Conditions. L'Utilisateur SmartSaver ne peut annuler l'Offre d'Achat une fois que les fonds sont parvenus au compte de Monefit. Toutefois, l'Offre d'Achat est automatiquement annulée dans le cas et au moment où l'Utilisateur SmartSaver retire son consentement aux présentes Conditions SmartSaver.

5.4. Aucune information spécifique concernant la ou les Créances SmartSaver (devant être) acquises par l'Utilisateur SmartSaver ne sera mise à la disposition de l'Utilisateur SmartSaver, notamment les données personnelles de l'Emprunteur et les conditions spécifiques du Contrat de Prêt concerné. L'Utilisateur SmartSaver renonce à son droit

d'obtenir les documents attestant de la créance et des droits y afférents, les documents attestant de la cession de la créance, ainsi que toute copie de ces documents.

- 5.5. Une fois que Monefit a achevé le processus de gestion des offres (tel que décrit à la Clause 5.1), un Contrat d'Achat SmartSaver contraignant entre en vigueur entre l'Utilisateur SmartSaver (en qualité d'acquéreur) et Monefit (en qualité de cédant).
- 5.6. Le Contrat d'Achat SmartSaver entre l'Utilisateur SmartSaver en qualité d'acquéreur et Monefit en qualité de cédant est conclu selon les termes et conditions suivants (les détails pertinents de l'acquisition de la ou des Créances SmartSaver sont mis à la disposition de l'Utilisateur SmartSaver dans le cadre de son Compte SmartSaver, mais aucun document distinct ne sera généré) :
 - 5.6.1. la propriété de la ou des Créances SmartSaver concernées est réputée transférée par Monefit à l'Utilisateur SmartSaver au moment de la conclusion du Contrat d'Achat SmartSaver ;
 - 5.6.2. lors de la cession d'une Créance SmartSaver, les droits à tout paiement résultant de la Créance SmartSaver, y compris toute somme échue et impayée ainsi que les droits y afférents, sont également transférés de Monefit à l'Utilisateur SmartSaver ;
 - 5.6.3. la Créance SmartSaver est une créance à l'encontre de l'Emprunteur, laquelle est constituée du Prêt (c'est-à-dire du montant en principal), tel que déjà versé à l'Emprunteur et non encore remboursé par celui-ci en vertu du Contrat de Prêt correspondant, ainsi que des intérêts dus par l'Emprunteur à un APY pouvant aller jusqu'à 7,5 %. L'Utilisateur SmartSaver n'acquiert, sauf disposition contraire de la Section 7 des présentes Conditions, aucune autre créance liée à la Créance SmartSaver à l'encontre de Monefit, de l'Emprunteur ou de toute autre personne ; l'Utilisateur SmartSaver n'acquiert notamment aucun droit connexe au titre du Contrat de Prêt conclu entre l'Emprunteur et le Prêteur, notamment le droit de se rétracter, de modifier ou de changer le contrat. Ces droits demeurent acquis au Prêteur ;
 - 5.6.4. Monefit n'est pas tenue d'informer l'Emprunteur de la cession de la Créance SmartSaver à l'Utilisateur SmartSaver. Le Prêteur demeure le créancier à l'égard de l'Emprunteur et continue notamment à assurer la gestion du Contrat de Prêt concerné, sauf exigence contraire du Prêteur ou de Monefit ;
 - 5.6.5. du fait de la conclusion du Contrat d'Achat SmartSaver tel que décrit aux présentes, l'Utilisateur SmartSaver donne irrévocablement mandat à Monefit pour autoriser les Prêteurs concernés à continuer d'assurer la gestion des Créances SmartSaver et du Contrat de Prêt concerné conformément à leurs conditions et à la loi applicable, comme si ces créances n'avaient jamais été cédées (aucun document distinct ne sera généré, mais Monefit a le droit et l'Utilisateur SmartSaver a l'obligation de délivrer un document attestant de cette autorisation immédiatement sur demande de Monefit) ;
 - 5.6.6. compte tenu de ce qui précède, l'Emprunteur continue de payer le Prêt et les obligations accessoires au Prêteur. Monefit organise le transfert des fonds dus à l'Utilisateur SmartSaver conformément aux présentes Conditions SmartSaver.
- 5.7. Une fois le Contrat d'Achat SmartSaver conclu, les fonds affectés au Compte SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver sont utilisés pour le paiement du Prix d'Achat SmartSaver.
- 5.8. Si le Contrat de Prêt sous-jacent à une Créance SmartSaver est en défaut, Monefit a le droit de racheter la ou les Créances SmartSaver concernées auprès de l'Utilisateur

SmartSaver. Dans ce cas, Monefit remplace la ou les Créances SmartSaver concernées par une ou plusieurs nouvelles Créances SmartSaver de valeur équivalente. Si aucune Créance SmartSaver de remplacement n'est disponible, Monefit verse le Prix de Revente SmartSaver à l'Utilisateur SmartSaver conformément à la Section 7. L'Utilisateur SmartSaver consent à ce rachat et à ce remplacement sans préavis ni instruction supplémentaire.

6. LIMITATIONS

- 6.1. L'Utilisateur SmartSaver ne peut transférer, céder, grever ou autrement disposer du Compte SmartSaver ou des actifs, droits ou obligations qui y sont liés, individuellement ou dans leur intégralité, à l'exception de la vente des Créances SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver conformément à la Section 7. Monefit peut refuser d'exécuter toute instruction de l'Utilisateur SmartSaver ou de toute autre personne contraire aux restrictions prévues à la présente Clause ou ailleurs dans les Conditions, sauf disposition contraire d'une loi impérative applicable.
- 6.2. L'Utilisateur SmartSaver n'a le droit de percevoir le paiement du Prix de Revente SmartSaver qu'en donnant préalablement à Monefit une instruction de vente des Créances SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver conformément à la Section 7. La valeur minimale des Créances SmartSaver que l'Utilisateur SmartSaver peut vendre en une seule fois est de 50 EUR. Lorsque la valeur totale des Créances SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver est inférieure à 50 EUR, l'Utilisateur SmartSaver peut vendre l'intégralité de ces Créances SmartSaver. Monefit peut suspendre les instructions de l'Utilisateur SmartSaver visant à vendre la ou les Créances SmartSaver et à retirer des fonds jusqu'à ce que le Prix de Revente SmartSaver à payer soit égal ou supérieur au montant minimum précité, ou jusqu'à ce que l'Utilisateur SmartSaver vende l'intégralité des Créances SmartSaver restantes en dessous de ce montant minimum. L'Utilisateur SmartSaver ne peut exiger de paiements provenant du Compte SmartSaver d'aucune autre manière.
- 6.3. L'Utilisateur SmartSaver ne peut revendre, céder ou autrement disposer d'aucune Créance SmartSaver individuelle à une personne autre que Monefit. La disposition des Créances SmartSaver n'a lieu que conformément à la Section 7.
- 6.4. Monefit conserve un registre des Créances SmartSaver acquises et vendues par l'Utilisateur SmartSaver. Toutefois, l'Utilisateur SmartSaver ne peut sélectionner, désigner ou choisir de quelque autre manière la ou les Créances SmartSaver spécifiques à revendre à Monefit ; Monefit détermine, à sa seule discrétion, quelles Créances SmartSaver sont revendues dans le cadre de l'instruction de vente de l'Utilisateur SmartSaver. Dans la mesure où l'Utilisateur SmartSaver ne peut disposer des Créances SmartSaver individuellement, le Compte SmartSaver ne comporte pas d'informations individuelles sur les Créances SmartSaver, mais indique la valeur totale des Créances SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver. Monefit indique en priorité sur le Compte SmartSaver le Prix de Revente SmartSaver ainsi que toute autre information à sa discrétion (le cas échéant).

7. REVENTE DES CRÉANCES SMARTSAVER

- 7.1. L'Utilisateur SmartSaver a le droit de revendre la Créance SmartSaver à Monefit. L'Utilisateur SmartSaver n'est lié par aucun des délais fixés dans le Contrat de Prêt. Afin de revendre la Créance SmartSaver, un Contrat de Revente SmartSaver est conclu entre l'Utilisateur SmartSaver et Monefit, comme précisé plus en détail à la présente Section 7.
- 7.2. Le Contrat de Revente SmartSaver est automatiquement conclu entre l'Utilisateur SmartSaver (en qualité de vendeur / cédant) et Monefit (en qualité d'acquéreur /

cessionnaire) de la Créance SmartSaver concernée, au moment où l'Utilisateur SmartSaver acquiert la ou les Créances SmartSaver auprès de Monefit conformément à la Section 5, mais entre en vigueur au moment où l'Utilisateur SmartSaver exprime son intention de revendre la Créance SmartSaver concernée à Monefit.

- 7.3. Le Contrat de Revente SmartSaver entre l'Utilisateur SmartSaver en qualité de cédant (le vendeur) et Monefit en qualité de cessionnaire (l'acquéreur) est conclu selon les termes et conditions suivants (les détails pertinents de la revente de la ou des Créances SmartSaver sont mis à la disposition de l'Utilisateur SmartSaver dans le cadre de son Compte SmartSaver, mais aucun document distinct ne sera généré) :
 - 7.3.1. la propriété de la Créance SmartSaver est réputée transférée de l'Utilisateur SmartSaver à Monefit au moment où Monefit a versé le Prix de Revente SmartSaver à l'Utilisateur SmartSaver conformément aux Clauses 7.4 à 7.9 ;
 - 7.3.2. dès la conclusion du Contrat de Revente SmartSaver, Monefit a le droit de percevoir tout paiement effectué sur le fondement de la Créance SmartSaver et d'utiliser ces montants pour acquérir des Créances SmartSaver au nom de Monefit, au bénéfice de l'ensemble des Utilisateurs SmartSaver, conformément à la Clause 5.1 ;
 - 7.3.3. Monefit n'est pas tenue d'informer l'Emprunteur de la cession de la Créance SmartSaver en vertu du Contrat de Revente SmartSaver. Le Prêteur demeure le créancier à l'égard de l'Emprunteur et continue notamment à assurer la gestion du Contrat de Prêt concerné, sauf exigence contraire du Prêteur ou de Monefit ;
 - 7.3.4. le Prix de Revente SmartSaver est égal au montant du Prêt figurant dans la ou les Créances SmartSaver correspondantes initialement acquises par l'Utilisateur SmartSaver, majoré des intérêts accessoires courus jusqu'à 7,5 % par an (calculés sur la base du nombre réel de jours calendaires dans le mois et l'année en cours).
- 7.4. Monefit calcule quotidiennement le Prix de Revente SmartSaver en ajoutant les rendements acquis au Prix d'Achat SmartSaver. La valeur des rendements acquis est actualisée quotidiennement et affichée à l'Utilisateur SmartSaver sur son Compte SmartSaver sur la Plateforme SmartSaver, avec le taux de rendement global.
- 7.5. La vente des Créances SmartSaver a lieu par l'intermédiaire de la Plateforme SmartSaver. Afin de vendre la Créance SmartSaver à Monefit, il doit exister un autre Utilisateur SmartSaver souhaitant acquérir auprès de Monefit la Créance SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver après que celui-ci a vendu la créance à Monefit, sauf si Monefit décide de racheter la Créance SmartSaver indépendamment de cette condition, à sa seule discrétion.
- 7.6. Le Prix de Revente SmartSaver à verser par Monefit à l'Utilisateur SmartSaver pour sa ou ses Créances SmartSaver est déterminé à la dernière date de calcul du Prix de Revente SmartSaver précédant le paiement du Prix de Revente SmartSaver ou d'une partie correspondante de celui-ci. L'Utilisateur SmartSaver peut demander à Monefit de vendre l'intégralité de ses Créances SmartSaver ou un pourcentage déterminé de celles-ci en soumettant la demande correspondante sur la Plateforme SmartSaver, et reçoit le montant correspondant du Prix de Revente SmartSaver. Les rendements sur les Créances SmartSaver continuent de courir jusqu'au paiement du Prix de Revente SmartSaver à l'Utilisateur SmartSaver, et les rendements acquis sont versés avec le Prix de Revente SmartSaver. Pour lever toute ambiguïté, aucun paiement périodique automatique ne sera effectué par Monefit, sauf si le paiement périodique automatique des rendements acquis est demandé par l'Utilisateur SmartSaver conformément à la Clause 7.9.4. L'Utilisateur SmartSaver a droit au paiement du Prix de Revente

SmartSaver dès que :

- 7.6.1. d'autres Utilisateurs SmartSaver ont acquis une portion des Créances SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver et/ou des Créances SmartSaver acquises par Monefit avec le produit des Créances SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver (dans la mesure nécessaire au paiement du Prix de Revente SmartSaver) auprès de Monefit ; et/ou
 - 7.6.2. des fonds suffisants ont été affectés au Compte SmartSaver de Monefit pour couvrir le Prix de Revente SmartSaver.
- 7.7. Si, au moment où l'Utilisateur SmartSaver demande le paiement du Prix de Revente SmartSaver, des fonds suffisants liés aux Comptes SmartSaver sont disponibles pour couvrir le Prix de Revente SmartSaver conformément à la Clause 7.6, celui-ci devient exigible.
- 7.8. Si, au moment où l'Utilisateur SmartSaver demande le paiement du Prix de Revente SmartSaver, les fonds liés aux Comptes SmartSaver sont insuffisants pour couvrir le Prix de Revente SmartSaver conformément à la Clause 7.6, alors l'ensemble des paiements du Prix de Revente SmartSaver dus à tous les Utilisateurs SmartSaver ne deviennent pas exigibles et sont suspendus, de même que le mandat d'acquérir des Créances SmartSaver supplémentaires, jusqu'à la survenance du premier des événements suivants :
- 7.8.1. des fonds suffisants soient affectés aux Comptes SmartSaver pour couvrir intégralement le Prix de Revente SmartSaver (c'est-à-dire que les Créances SmartSaver d'autres Utilisateurs SmartSaver et de Monefit ont généré des fonds suffisants et/ou que les autres Utilisateurs SmartSaver ont affecté des fonds supplémentaires à leurs Comptes SmartSaver aux fins d'acquisition des Créances SmartSaver correspondantes) à l'ensemble des Utilisateurs SmartSaver dont les paiements du Prix de Revente SmartSaver ont été suspendus ;
 - 7.8.2. le Jour Ouvré suivant, moment auquel des paiements partiels du Prix de Revente SmartSaver sont effectués à partir des fonds liés aux autres Comptes SmartSaver afin de couvrir leurs portions respectives du Prix de Revente SmartSaver dû à l'ensemble des Utilisateurs SmartSaver dont les paiements du Prix de Revente SmartSaver ont été suspendus. Ces paiements partiels du Prix de Revente SmartSaver sont effectués au prorata du montant du Prix de Revente SmartSaver dû à l'Utilisateur SmartSaver par rapport à la somme de l'ensemble des Prix de Revente SmartSaver dus à tous les Utilisateurs SmartSaver dont les paiements du Prix de Revente SmartSaver ont été suspendus. Ces paiements partiels sont effectués chaque Jour Ouvré jusqu'au paiement intégral du Prix de Revente SmartSaver.
- 7.9. Après que l'Utilisateur SmartSaver a donné instruction à Monefit de vendre tout ou partie des Créances SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver, un montant correspondant du Prix de Revente SmartSaver devient exigible, sous réserve des Clauses 7.7 ou 7.8 selon le cas. À cet égard, l'Utilisateur SmartSaver peut également choisir, au moyen de la solution technique disponible sur la Plateforme SmartSaver, l'une des options suivantes :
- 7.9.1. **Standard** - vente des Créances SmartSaver et transfert du Prix de Revente SmartSaver dans un délai de dix (10) Jours Ouvrés ;
 - 7.9.2. **Programmée** - vente des Créances SmartSaver et transfert du Prix de Revente SmartSaver à une date choisie par l'Utilisateur SmartSaver, comprise entre onze (11) et trois cent soixante-cinq (365) jours à compter du jour où l'Utilisateur

SmartSaver sélectionne cette option ;

7.9.3. **Instantanée** - vente des Créances SmartSaver et transfert du Prix de Revente SmartSaver le même Jour Ouvré, sous réserve des conditions suivantes :

7.9.3.1. le montant jusqu'à concurrence duquel cette option peut être utilisée est communiqué à l'Utilisateur SmartSaver par Monefit SmartSaver via son Compte SmartSaver, cette limite étant valable pour la durée d'un mois calendaire et réinitialisée le premier jour de chaque mois calendaire ;

7.9.3.2. Monefit n'est pas responsable de tout retard de transfert imputable à la banque de l'Utilisateur SmartSaver, de son prestataire de services de paiement, d'une banque intermédiaire, des horaires limites de traitement des paiements, des week-ends ou jours fériés, ou de toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Monefit.

7.9.4. **Automatique (« Revenu Passif »)** - vente des Créances SmartSaver et transfert périodique partiel du Prix de Revente SmartSaver, à hauteur des rendements acquis sur les Créances SmartSaver au titre du mois calendaire précédent, le 1er jour de chaque mois calendaire suivant, à compter du 1er jour du mois suivant celui au cours duquel l'Utilisateur SmartSaver sélectionne cette option, la partie restante du Prix de Revente SmartSaver relative aux Créances SmartSaver devenant exigible sous réserve des instructions complémentaires correspondantes de l'Utilisateur SmartSaver.

7.10. L'Utilisateur SmartSaver peut annuler ses instructions de vente de tout ou partie des Créances SmartSaver pendant une période au cours de laquelle une telle option est disponible via le Compte SmartSaver.

7.11. Monefit effectue le paiement du Prix de Revente SmartSaver selon l'une des modalités suivantes :

7.11.1. vers le Compte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver, à condition qu'un paiement ait préalablement été effectué depuis ce Compte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver vers le Compte SmartSaver avec une référence au Numéro de Référence Client, et que les données communiquées par l'établissement de crédit, l'établissement de paiement ou l'établissement de monnaie électronique lors du versement correspondent aux données enregistrées par l'Utilisateur SmartSaver ; ou

7.11.2. vers la Carte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver, à condition qu'un paiement ait préalablement été effectué au moyen de cette Carte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver et que les données communiquées par l'établissement de crédit, l'établissement de paiement ou l'établissement de monnaie électronique lors du versement correspondent aux données enregistrées par l'Utilisateur SmartSaver ;

7.12. Lorsque, dans des cas justifiés, l'Utilisateur SmartSaver souhaite percevoir le paiement du Prix de Revente SmartSaver sur un Compte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver ne remplissant pas les conditions précisées à la Clause 7.11.1, Monefit a le droit de demander des informations et documents complémentaires pertinents avant d'effectuer le paiement du Prix de Revente SmartSaver. Monefit a le droit, pour des motifs raisonnables, de refuser le paiement du Prix de Revente SmartSaver vers un tel Compte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver. Monefit peut également différer, suspendre ou refuser le paiement lorsqu'une vérification ou un examen complémentaire est raisonnablement requis pour atténuer tout risque pertinent et justifié identifié par Monefit.

- 7.13. Lorsque l'Utilisateur SmartSaver a effectué un paiement au moyen de la Carte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver, l'Utilisateur SmartSaver reconnaît et accepte que Monefit ne conserve pas l'intégralité des données de la Carte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver (telles que le numéro de carte, le nom du titulaire ou le code de sécurité). Le cas échéant, Monefit conserve un jeton ou une référence similaire délivré par son prestataire de services de paiement, lequel représente les données de la Carte Bancaire détenues de manière sécurisée par ce prestataire et pouvant être utilisé par Monefit pour traiter de nouveaux transferts du Prix de Revente SmartSaver à l'Utilisateur SmartSaver.
- 7.14. L'Utilisateur SmartSaver a le droit de modifier, pour des motifs raisonnables, la Carte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver à utiliser pour le paiement du Prix de Revente SmartSaver, sous réserve qu'au moins 30 jours se soient écoulés depuis la date du paiement effectué au moyen de la Carte Bancaire initiale de l'Utilisateur SmartSaver, sauf si un délai plus court est déterminé par Monefit et communiqué à l'Utilisateur SmartSaver. Un tel changement de la Carte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver peut faire l'objet d'un examen complémentaire par Monefit, auquel cas Monefit a le droit de recevoir des informations et documents pertinents complémentaires de la part de l'Utilisateur SmartSaver avant le paiement du Prix de Revente SmartSaver. Monefit a le droit, pour des motifs raisonnables, de refuser le paiement du Prix de Revente SmartSaver vers une Carte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver ne remplissant pas les conditions précisées à la Clause 7.11.2.
- 7.15. Les paiements vers le Compte Bancaire ou la Carte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver peuvent être effectués à hauteur du solde positif du Compte SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver, au moyen de la solution technique correspondante de la Plateforme SmartSaver. Le solde positif désigne le montant figurant sur le Compte SmartSaver qui n'est pas couvert par des arriérés recouvrables au bénéfice de Monefit ou d'autres Utilisateurs. Monefit exécute l'ordre de transfert correspondant dans un délai d'un Jour Ouvré. Après exécution du transfert, la Créance SmartSaver ou la partie correspondante est réputée rachetée par Monefit.
- 7.16. L'Utilisateur SmartSaver reconnaît et accepte que le Prix de Revente SmartSaver puisse être inférieur au montant cumulé des fonds affectés et de la valeur des Créances SmartSaver affectées au Compte SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver. Rien dans les présentes Conditions ne saurait être interprété comme une promesse ou une garantie de profit, de taux de rendement spécifique ou de remboursement du capital, dans la mesure où, entre autres aspects applicables, cela dépend de l'exécution des obligations monétaires de chaque Emprunteur sous-jacent en vertu du Contrat de Prêt correspondant associé à une Créance SmartSaver. L'Utilisateur SmartSaver renonce par les présentes à toute créance qu'il pourrait avoir à l'encontre de Monefit relativement au Prix de Revente SmartSaver.
- 7.17. Lorsque la valeur totale des Créances SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver devient inférieure à 3 EUR, Monefit a le droit de vendre l'intégralité de ces Créances SmartSaver restantes pour le compte de l'Utilisateur SmartSaver, de verser le Prix de Revente SmartSaver correspondant à l'Utilisateur SmartSaver conformément à la Clause 7.11, et de résilier les Conditions SmartSaver conformément à la Clause 9.6. Lorsque Monefit n'est pas en mesure d'effectuer un tel paiement en raison de l'absence de coordonnées valides du Compte Bancaire ou de la Carte Bancaire de l'Utilisateur SmartSaver, Monefit notifie l'Utilisateur SmartSaver et lui demande les coordonnées de paiement nécessaires. Si l'Utilisateur SmartSaver ne fournit pas de coordonnées de paiement valides dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter d'une telle demande, Monefit n'a plus aucune obligation de verser le Prix de Revente SmartSaver et peut clôturer le Compte SmartSaver.

8. FRAIS SMARTSAVER

- 8.1. L'Utilisateur SmartSaver est tenu de payer les Frais SmartSaver à Monefit conformément à la Liste des Tarifs, sauf accord contraire entre Monefit et l'Utilisateur SmartSaver. Monefit a le droit de déduire tous les Frais SmartSaver dus (i) de tout fonds transféré par l'Utilisateur SmartSaver au Compte SmartSaver, (ii) du Prix de Revente SmartSaver dû à l'Utilisateur SmartSaver, et/ou (iii) de tout autre montant dû par Monefit à l'Utilisateur SmartSaver en vertu des présentes Conditions. Tous les Frais SmartSaver facturés ou déduits sont reflétés dans le Compte SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver.
- 8.2. Monefit peut résilier ou limiter l'utilisation du Compte SmartSaver en cas de Frais SmartSaver impayés.
- 8.3. Monefit peut, à sa seule et entière discrétion, appliquer des Frais SmartSaver réduits ou renoncer, en tout ou partie, aux Frais SmartSaver pour tout Utilisateur SmartSaver, catégorie d'Utilisateurs SmartSaver ou type de transaction, pour une durée et selon des conditions que Monefit peut déterminer. Une telle réduction ou renonciation ne constitue pas un droit permanent de l'Utilisateur SmartSaver, sauf accord exprès contraire entre l'Utilisateur SmartSaver et Monefit.

9. DURÉE ET RÉSILIATION

- 9.1. Les Conditions SmartSaver sont conclues pour une durée indéterminée.
- 9.2. L'Utilisateur SmartSaver peut résilier les Conditions SmartSaver en notifiant à Monefit le retrait de son acceptation des présentes Conditions par l'envoi d'un courrier électronique à info@monefit.com.
- 9.3. L'Utilisateur SmartSaver a le droit de se rétracter des Conditions SmartSaver dans un délai de 14 jours à compter de la conclusion de l'accord, y compris au moyen de la fonction de rétractation mise à disposition sur la Plateforme SmartSaver.
- 9.4. Monefit peut, à tout moment et à sa discrétion, restreindre l'accès au Compte SmartSaver et aux services y afférents. Monefit peut également résilier les Conditions SmartSaver, en tout ou partie, en donnant à l'Utilisateur SmartSaver un préavis d'au moins 7 jours calendaires via la Plateforme SmartSaver, notamment dans les cas suivants :
 - 9.4.1. l'Utilisateur SmartSaver est en violation des présentes Conditions ;
 - 9.4.2. Monefit met fin à ses services relatifs aux Comptes SmartSaver.
- 9.5. Monefit peut résilier les Conditions SmartSaver, en tout ou partie, sans préavis, dans le cas où Monefit considère que l'Utilisateur SmartSaver, le Compte SmartSaver, tout fonds ou activité connexe sont associés à une fraude, un usage abusif ou tout autre risque important, tel que déterminé conformément aux politiques internes de gestion des risques de Monefit, à la seule discrétion de Monefit.
- 9.6. Dans le cas où l'Utilisateur SmartSaver ou Monefit résilie ou se rétracte des Conditions SmartSaver, l'Utilisateur SmartSaver est automatiquement réputé avoir donné instruction de vendre l'intégralité de ses Créances SmartSaver et avoir demandé le paiement du Prix de Revente SmartSaver.

10. MODIFICATION DES CONDITIONS SMARTSAVER

- 10.1. Monefit peut, à sa seule et entière discrétion, mettre à jour ou modifier les présentes Conditions (y compris la Liste des Tarifs) le cas échéant, afin de se conformer à la loi, de développer ses services, y compris pour en améliorer la sécurité et l'usage, ou pour répondre à l'évolution de ses besoins commerciaux. Il se peut que Monefit ne soit pas

toujours en mesure de donner aux Utilisateurs SmartSaver un préavis de ces mises à jour ou modifications, mais Monefit les publiera toujours à l'adresse <https://monefit.com/en/legal/>.

- 10.2. Lorsqu'une telle mise à jour ou modification entraîne des conséquences défavorables pour l'Utilisateur SmartSaver (y compris, sans limitation, l'introduction de nouveaux Frais SmartSaver ou l'augmentation de Frais SmartSaver existants par la modification de la Liste des Tarifs), Monefit en notifie l'Utilisateur SmartSaver au moins quinze (15) jours calendaires avant la date d'effet de la modification, en publiant les Conditions mises à jour et/ou la Liste des Tarifs mise à jour ainsi que leur date d'effet sur la Plateforme SmartSaver ou par courrier électronique, sauf si un délai de préavis plus long est requis par la loi applicable.
- 10.3. Si l'Utilisateur SmartSaver n'est pas d'accord avec la modification, l'Utilisateur SmartSaver a le droit, pendant le délai de préavis visé à la Clause 10.2, de résilier les Conditions SmartSaver conformément à la Clause 9.2. Si l'Utilisateur SmartSaver résilie les Conditions SmartSaver avant la date d'effet de la modification, l'Utilisateur SmartSaver doit cesser d'utiliser le Compte SmartSaver, et la version alors en vigueur des Conditions continue de s'appliquer à l'Utilisateur SmartSaver jusqu'à l'achèvement de la vente correspondante des Créances SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver et du paiement du Prix de Revente SmartSaver.
- 10.4. S'il ne se prévaut pas du droit de résilier les Conditions SmartSaver conformément à la Clause 10.3 et continue à accéder à la Plateforme SmartSaver ou à utiliser le Compte SmartSaver après la date d'effet de toute modification des présentes Conditions (y compris de la Liste des Tarifs), l'Utilisateur SmartSaver est réputé avoir accepté d'être lié par les Conditions modifiées.
- 10.5. Les modifications qui (i) sont exigées par la loi applicable ou par une décision d'une autorité publique, ou (ii) sont apportées pour développer les services, y compris pour en améliorer la sécurité et l'usage, (iii) sont apportées pour répondre à l'évolution des besoins commerciaux de Monefit sans porter atteinte à l'Utilisateur SmartSaver, ou (iv) sont favorables à l'Utilisateur SmartSaver, peuvent être appliquées sans le délai de préavis prévu à la Clause 10.2, dans la mesure permise par la loi applicable. Dans de tels cas, il se peut que Monefit ne soit pas toujours en mesure de donner aux Utilisateurs SmartSaver un préavis de ces mises à jour ou modifications, mais Monefit les publiera toujours sur la Plateforme SmartSaver afin que les Utilisateurs SmartSaver puissent en prendre connaissance lors de leur prochaine connexion.

11. CONFIDENTIALITÉ

- 11.1. Aux fins des présentes Conditions, « Informations Confidentielles » désigne toute information non publique de Monefit divulguée à l'Utilisateur SmartSaver ou obtenue par lui en lien avec les présentes Conditions, sous quelque forme que ce soit, notamment les informations relatives aux Créances SmartSaver, les informations commerciales, financières, opérationnelles et techniques de Monefit, ainsi que toute autre information devant raisonnablement être considérée comme une information confidentielle ou un secret d'affaires de Monefit.
- 11.2. Les Informations Confidentielles n'incluent pas les informations qui : (a) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par une violation des présentes Conditions par l'Utilisateur SmartSaver ; (b) étaient licitement connues de l'Utilisateur SmartSaver préalablement à leur divulgation par Monefit ; (c) sont licitement reçues par l'Utilisateur SmartSaver d'un tiers sans restriction de divulgation ; ou (d) sont développées de manière indépendante par l'Utilisateur SmartSaver sans utilisation ni référence aux Informations Confidentielles.

- 11.3. L'ensemble des Informations Confidentielles demeure la propriété exclusive de Monefit. L'Utilisateur SmartSaver doit : (a) n'utiliser les Informations Confidentielles qu'aux fins de l'exercice de ses droits et de l'exécution de ses obligations en vertu des présentes Conditions ; (b) ne pas divulguer les Informations Confidentielles à un tiers sans le consentement écrit préalable de Monefit ; et (c) protéger les Informations Confidentielles avec un niveau de diligence au moins raisonnable. L'Utilisateur SmartSaver peut divulguer des Informations Confidentielles lorsque cela est exigé par la loi applicable ou une décision d'un tribunal ou d'une autorité compétente, à condition que, dans la mesure permise par la loi, l'Utilisateur SmartSaver donne à Monefit un préavis raisonnable de cette divulgation.
- 11.4. Les obligations de confidentialité prévues à la présente Section survivent à la résiliation des présentes Conditions pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de résiliation ; toutefois, les obligations relatives aux informations constituant un secret d'affaires au sens de la loi applicable perdurent aussi longtemps que ces informations conservent ce caractère.

12. NOTIFICATION

- 12.1. Sans préjudice des obligations de l'Utilisateur SmartSaver en vertu de la Clause 2.2, l'Utilisateur SmartSaver notifie à Monefit, sans retard injustifié, et en tout état de cause dans un délai de cinq (5) jours calendaires, tout changement des données communiquées à Monefit, notamment tout changement de nom, d'adresse, de coordonnées et d'autres données (personnelles). Monefit n'est pas responsable de toute perte, retard ou autre conséquence défavorable résultant du manquement de l'Utilisateur SmartSaver à fournir une notification en temps utile en vertu de la présente Clause.
- 12.2. Les notifications de l'Utilisateur SmartSaver à Monefit sont soumises par écrit, par courrier électronique à l'adresse publiée sur la Plateforme SmartSaver, ou au moyen de la solution technique disponible sur la Plateforme SmartSaver. Monefit peut adresser des notifications et communications à l'Utilisateur SmartSaver par courrier électronique à l'adresse associée au Compte SmartSaver de l'Utilisateur SmartSaver, par notification sur la Plateforme SmartSaver, ou via le Compte SmartSaver. Toute notification de Monefit est réputée reçue le Jour Ouvré suivant son envoi par courrier électronique ou sa publication sur la Plateforme SmartSaver, selon le cas.

13. ACCÈS À LA PLATEFORME SMARTSAVER ET UTILISATION DE CELLE-CI

- 13.1. Monefit ne garantit pas que la Plateforme SmartSaver (ou tout contenu qui y figure) sera toujours disponible ou ininterrompue. L'accès à la Plateforme SmartSaver est autorisé à titre temporaire, et nous pouvons suspendre l'accès à la Plateforme SmartSaver (ou à toute partie de celle-ci) sans préavis lorsque nous y sommes tenus par une loi applicable ou lorsque la Plateforme SmartSaver est indisponible sans que cela ne résulte de notre fait. Dans d'autres circonstances, nous nous efforcerons de vous donner un préavis d'au moins 14 jours en publiant un tel avis sur la Plateforme SmartSaver.
- 13.2. Monefit ne pourra être tenue responsable envers vous si, pour quelque raison que ce soit (autre que la fraude de Monefit), la Plateforme SmartSaver est indisponible à un moment ou pendant une période quelconque.
- 13.3. Vous êtes responsable de la mise en place de l'ensemble des dispositions nécessaires pour accéder à la Plateforme SmartSaver.
- 13.4. Lorsque la Plateforme SmartSaver est consultée depuis un site internet ou une application autre que la Plateforme SmartSaver, vous acceptez de respecter à la fois les présentes Conditions et toute condition d'utilisation relative à ce site internet ou cette

application tierce. En cas de différence entre les présentes Conditions et celles d'un autre site internet ou d'une autre application exploitant la Plateforme SmartSaver, les présentes Conditions prévalent.

- 13.5. Vous n'accéderez à la Plateforme SmartSaver ou ne l'utiliserez qu'aux fins auxquelles elle est destinée, et vous ne tenterez pas de :

13.5.1. accéder de manière non autorisée à la Plateforme SmartSaver, y apporter des modifications non autorisées ou y introduire un code malveillant de quelque nature que ce soit ;

13.5.2. procéder à l'ingénierie inverse ou à la décompilation (en tout ou partie) de la Plateforme SmartSaver ou de tout logiciel disponible par l'intermédiaire de celle-ci ;

13.5.3. réaliser des copies, modifier, reproduire, transmettre, altérer ou distribuer tout ou partie de la Plateforme SmartSaver ou de tout contenu ou information y figurant, sans le consentement écrit préalable de Monefit ;

13.5.4. utiliser la Plateforme SmartSaver à des fins illicites au regard de toute loi applicable ;

13.5.5. utiliser la Plateforme SmartSaver en lien avec toute activité criminelle ou illicite, y compris le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, le contournement de sanctions, la fraude ou toute autre criminalité financière ;

13.5.6. utiliser la Plateforme SmartSaver pour simuler des communications émanant de Monefit ou d'un autre service ou entité afin de collecter des informations d'identité, des identifiants d'authentification ou d'autres informations ; ou

13.5.7. utiliser la Plateforme SmartSaver de toute manière perturbant son fonctionnement.

13.5.8. Nous nous réservons le droit de résilier ou de limiter votre utilisation de la Plateforme SmartSaver au titre de l'une quelconque de ces activités.

- 13.6. La Plateforme SmartSaver peut contenir des hyperliens ou références vers des sites internet ou applications de tiers. Ces hyperliens ou références sont fournis uniquement à titre informatif et pour votre commodité. Nous n'exerçons aucun contrôle sur les sites internet ou applications de tiers et n'acceptons aucune responsabilité juridique quant à leur contenu, matériel ou information. L'affichage d'un hyperlien ou d'une référence vers un site internet ou une application d'un tiers ne signifie pas que nous approuvons ce tiers, son site internet, son application, ses produits ou ses services. Votre utilisation d'un site ou d'une application tierce est régie par les conditions générales de ce tiers.

- 13.7. Monefit ne garantit pas que la Plateforme SmartSaver sera sécurisée ou exempte de bogues ou de virus.

- 13.8. Vous êtes responsable de la configuration de vos équipements informatiques, programmes informatiques et appareils mobiles afin d'accéder à la Plateforme SmartSaver. Vous devriez utiliser votre propre logiciel de protection antivirus.

14. PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

- 14.1. Si l'Utilisateur SmartSaver souhaite déposer une réclamation concernant la Plateforme SmartSaver, le Compte SmartSaver ou tout autre service fourni par Monefit en vertu des présentes Conditions, l'Utilisateur SmartSaver soumet la réclamation par courrier électronique à info@monefit.com, en y incluant une description de la réclamation, le numéro du Compte SmartSaver et l'adresse électronique associée au Compte

- 14.2. Monefit accuse réception de la réclamation dans un délai d'un (1) Jour Ouvré. Monefit examine la réclamation et fournit à l'Utilisateur SmartSaver une réponse motivée dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de réception de la réclamation. Si l'affaire nécessite un examen complémentaire, Monefit informe l'Utilisateur SmartSaver du retard et fournit une réponse définitive dans un délai de trente-cinq (35) jours calendaires à compter de la date de réception de la réclamation. Si l'Utilisateur SmartSaver n'est pas satisfait de la réponse de Monefit, l'Utilisateur SmartSaver peut porter la réclamation devant la Commission des Litiges de Consommation de l'Autorité Estonienne de Protection des Consommateurs et de Régulation Technique (Tarbijajakaitse ja Tehnilise Järelevalve Amet). Des informations sur les organismes compétents de règlement extrajudiciaire des litiges au sein de l'Union européenne sont disponibles via le Portail de Résolution des Litiges de Consommation de la Commission européenne. Ce qui précède n'affecte pas le droit de l'Utilisateur SmartSaver d'introduire une action devant une juridiction compétente.

15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 15.1. Monefit détient ou dispose de licences sur l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs à la Plateforme SmartSaver, y compris l'ensemble des textes, graphismes, logos, images, logiciels et codes source. Tous droits réservés. Monefit accorde à l'Utilisateur SmartSaver un droit limité, personnel et incessible d'accéder à la Plateforme SmartSaver et de l'utiliser aux fins énoncées dans les présentes Conditions. Ce droit peut être révoqué à tout moment conformément aux présentes Conditions. L'Utilisateur SmartSaver ne peut copier, modifier, distribuer ou exploiter commercialement aucun contenu de la Plateforme SmartSaver, sauf autorisation expresse des présentes Conditions.
- 15.2. « Monefit SmartSaver » ainsi que l'ensemble des noms, logos et marques y afférents sont des marques déposées ou des marques de Monefit. L'Utilisateur SmartSaver ne doit utiliser aucune des marques, noms commerciaux ou logos de Monefit sans le consentement écrit préalable de Monefit. Monefit se réserve l'ensemble des droits et recours disponibles en vertu de la loi applicable en cas d'utilisation non autorisée.
- 15.3. Le Site Internet SmartSaver est accessible à l'adresse URL de Monefit. L'Application SmartSaver est distribuée exclusivement par l'intermédiaire des magasins d'applications ou canaux autorisés par Monefit. L'Utilisateur SmartSaver ne doit utiliser l'URL (ou toute autre URL détenue par Monefit) sur un autre site internet ou une autre plateforme numérique, ni distribuer, republier ou mettre à disposition l'Application SmartSaver ou toute copie ou œuvre dérivée de celle-ci par l'intermédiaire d'un canal non autorisé par Monefit, sans le consentement écrit préalable de Monefit dans chaque cas.
- 15.4. L'accès à la Plateforme SmartSaver et son utilisation ne transfèrent ni ne confèrent aucun droit, titre ou intérêt sur la Plateforme SmartSaver ou son contenu à l'Utilisateur SmartSaver. L'Utilisateur SmartSaver ne doit pas surveiller, extraire (« scraper »), indexer, copier, reproduire ou utiliser de toute autre manière le contenu de la Plateforme SmartSaver, sauf autorisation expresse des présentes Conditions ou de la loi applicable. Toute restriction relative à l'utilisation de la Plateforme SmartSaver énoncée dans la présente Section s'entend sans préjudice des activités interdites énoncées à la Section 13.5.
- 15.5. Toute donnée ou tout contenu concédé sous licence à Monefit par des tiers est mis à disposition exclusivement pour une utilisation sur la Plateforme SmartSaver et ne peut être reproduit, distribué ou utilisé à des fins commerciales sans le consentement écrit préalable du tiers concerné.

16. DONNÉES PERSONNELLES

- 16.1. Les informations relatives à la manière dont Monefit collecte, utilise, conserve et protège les données personnelles figurent dans la Politique de Confidentialité et la Politique de Cookies, chacune publiée sur la Plateforme SmartSaver et mise à jour le cas échéant.

17. LIMITATIONS ET EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ

- 17.1. Rien dans les présentes Conditions n'exclut ni ne limite notre responsabilité, ni la vôtre, en cas de fraude (y compris la déclaration frauduleuse ou la dissimulation frauduleuse), de manquement intentionnel, ou de toute autre responsabilité ne pouvant être légalement exclue ou limitée (y compris toute responsabilité relative au décès ou aux dommages corporels résultant de notre négligence, ou de celle de nos employés, mandataires ou sous-traitants).
- 17.2. Notre responsabilité découlant d'une violation des présentes Conditions est limitée à toute perte ou dommage constituant une conséquence raisonnablement prévisible d'une telle violation et résultant directement de nos actes, et est plafonnée au montant du Prix de Revente SmartSaver. Nous ne pourrions être tenus responsables au titre de l'un quelconque des éléments suivants :
- 17.2.1. la perte de tout ou partie d'un Prix (de Revente) SmartSaver (qu'elle soit directe, indirecte ou consécutive) ;
 - 17.2.2. la perte de profit (qu'elle soit directe, indirecte ou consécutive) ;
 - 17.2.3. la perte d'usage, la perte de revenus, la perte de production ou la perte d'activité (dans chaque cas, qu'elle soit directe, indirecte ou consécutive) ;
 - 17.2.4. la perte de clientèle, la perte de réputation ou la perte d'opportunité (dans chaque cas, qu'elle soit directe, indirecte ou consécutive) ;
 - 17.2.5. la perte d'économies escomptées ou la perte de marge (dans chaque cas, qu'elle soit directe, indirecte ou consécutive) ;
 - 17.2.6. la perte de l'avantage attendu d'une opération (qu'elle soit directe, indirecte ou consécutive) ;
 - 17.2.7. la responsabilité du Prêteur envers des tiers, y compris toute autorité fiscale (qu'elle soit directe, indirecte ou consécutive) ;
 - 17.2.8. la perte de temps consacré à la gestion, à l'exploitation ou à toute autre activité (qu'elle soit directe, indirecte ou consécutive) ;
 - 17.2.9. toute autre perte indirecte, consécutive ou spéciale.
- 17.3. Nous ne pourrions être tenus responsables envers vous d'aucune perte ou d'aucun dommage, que ce soit sur le fondement contractuel, délictuel (y compris la négligence), d'un manquement à une obligation légale ou autre, découlant de ou en lien avec :
- 17.3.1. votre utilisation de la Plateforme SmartSaver (ou votre incapacité à l'utiliser) ; et/ou
 - 17.3.2. votre utilisation de tout contenu affiché sur la Plateforme SmartSaver ou la confiance que vous lui accordez.
- 17.4. Nous ne serons pas responsables, en vertu des présentes Conditions, de tout manquement à nos obligations, et ne pourrions être tenus responsables au titre de toute

réclamation liée à un tel manquement, du fait ou en conséquence d'un Cas de Force Majeure.

- 17.5. Nous n'engagerons aucune responsabilité si une Offre d'Achat émanant de vous n'est pas affichée sur la Plateforme SmartSaver, est retirée ou n'est mise en correspondance avec aucune Créance SmartSaver.
- 17.6. Nous ne serons pas responsables de toute perte ou de tout dommage causé par un virus, une attaque par déni de service distribué, ou tout autre élément techniquement nuisible susceptible d'infecter votre équipement informatique, vos programmes informatiques, vos données ou tout autre élément, du fait de votre utilisation de la Plateforme SmartSaver ou du téléchargement de tout contenu.
- 17.7. Ni Monefit, ni ses dirigeants, employés, mandataires ou Sociétés du Groupe (à l'exclusion du Prêteur) ne font de déclaration ou de garantie (expresse ou implicite) quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la qualité des informations fournies par le Prêteur ou omises par celui-ci, toute garantie ou déclaration de cette nature étant exclue dans toute la mesure permise par la loi ; en outre, ces parties n'assument aucune responsabilité au titre des pertes subies par tout Utilisateur SmartSaver ou tout tiers du fait de la confiance accordée à ces informations aux fins des présentes conditions.

18. DISPOSITIONS FINALES

- 18.1. Monefit est en droit de se fier à tout acte accompli, à toute lettre ou tout document signé, ou à toute communication envoyée par voie électronique ou par l'intermédiaire de la Plateforme SmartSaver par toute personne se présentant comme agissant, signant ou envoyant pour le compte d'un Utilisateur SmartSaver, nonobstant tout vice ou toute absence de pouvoir de cette personne.
- 18.2. Monefit et chaque Utilisateur SmartSaver sont seuls responsables de la déclaration et du paiement de tout impôt qui leur est applicable.
- 18.3. Rien dans les Conditions SmartSaver ne saurait être réputé créer une association, un partenariat, une coentreprise, ou une relation de mandant à mandataire ou d'employeur à employé entre Monefit et l'Utilisateur SmartSaver. Ni Monefit ni l'Utilisateur SmartSaver ne se présenteront, et chacun doit veiller à ce que son personnel ne se présente pas, comme mandataire de l'autre.
- 18.4. Les Conditions SmartSaver ne peuvent être interprétées comme créant une quelconque sûreté. Les Conditions SmartSaver, ainsi que toute partie ou tout droit en découlant, ne peuvent être cédés à un tiers sans accord écrit préalable entre Monefit et l'Utilisateur SmartSaver. Toutefois, Monefit peut céder tout ou partie des Conditions SmartSaver (y compris les droits et/ou obligations en découlant) à toute Société du Groupe. L'Utilisateur SmartSaver donne par les présentes son consentement irrévocable à un tel transfert. Dans un tel cas, Monefit demeurera personnellement responsable des obligations nées et exigibles au moment de la cession.
- 18.5. En confirmant les Conditions SmartSaver, Monefit et chaque Utilisateur SmartSaver (ainsi que leurs représentants) confirment avoir lu intégralement les Conditions SmartSaver, avoir reçu des informations détaillées concernant les droits et obligations découlant des Conditions SmartSaver, et comprendre et accepter pleinement les termes et conditions des Conditions SmartSaver.
- 18.6. Les droits de Monefit en vertu des présentes Conditions SmartSaver ne seront affectés d'aucune manière par l'octroi par Monefit d'un délai ou d'une tolérance à tout Utilisateur SmartSaver ou à toute autre personne, ni par un retard ou un manquement de Monefit dans l'exercice d'une option en vertu des présentes Conditions ou autrement.

- 18.7. La résiliation d'un Compte SmartSaver n'affecte pas l'entrée en vigueur ou le maintien en vigueur de toute disposition des présentes Conditions expressément destinée à entrer en vigueur ou à demeurer en vigueur à ou après cette résiliation.
- 18.8. Chaque Utilisateur SmartSaver convient que Monefit peut exécuter ses obligations en vertu des présentes Conditions SmartSaver en recourant à des sous-traitants et mandataires dûment qualifiés, et que l'exécution de toute obligation par une telle personne constituera une exécution par Monefit, à condition que cette délégation ou exécution ne réduise pas les obligations de Monefit en vertu des présentes Conditions SmartSaver.
- 18.9. Monefit peut céder ou transférer l'un quelconque de ses droits et obligations en vertu des présentes Conditions, à condition d'informer l'ensemble des Utilisateurs SmartSaver de l'identité du cessionnaire ou bénéficiaire du transfert envisagé vingt (20) Jours Ouvrés avant une telle cession ou un tel transfert.
- 18.10. Aucun retard dans l'exécution d'une obligation ou dans l'exercice d'un droit en vertu des Conditions SmartSaver ne saurait valoir dispense de cette obligation ou renonciation à ce droit, et l'exécution séparée ou partielle d'une obligation ou l'exercice d'un droit n'exclura pas l'exécution ultérieure de cette obligation ou l'exercice ultérieur de ce droit.
- 18.11. Si une disposition des présentes Conditions SmartSaver est jugée invalide ou inapplicable, aucune autre disposition n'en sera affectée et l'ensemble des autres dispositions demeureront pleinement en vigueur et applicables.
- 18.12. Sauf disposition contraire de la législation locale applicable, les présentes Conditions SmartSaver (et toute réclamation en découlant, qu'elle soit contractuelle ou extracontractuelle) sont régies par le droit estonien, et chaque Utilisateur SmartSaver se soumet à la compétence des juridictions estoniennes pour tout litige relatif aux présentes Conditions (qu'il soit contractuel ou extracontractuel), sans préjudice du droit de Monefit d'engager une procédure devant les juridictions de tout pays dans lequel un Utilisateur SmartSaver réside.
- 18.13. Les présentes Conditions ont été rédigées en anglais et publiées sur la Plateforme SmartSaver. En cas de divergence avec toute version traduite des présentes Conditions mise à disposition sur la Plateforme SmartSaver, la version en langue anglaise prévaudra.